

Droit et Innovation: Innovation en Droit et Droit de l'Innovation

5 12 2023 Appel à contribution pour la recherche - extraits

« Les limites des régimes juridiques existants ainsi que l'approche - traditionnelle - non proactive du droit peuvent conduire à ne pas reconnaître des innovations incrémentales et/ou disruptives pour lesquelles les classifications ou les catégories juridiques existantes ne sont pas adaptées (Brownsword, 2019 ; Bayern et al., 2017).

Ainsi, le cadre juridique nécessaire à la sécurisation de la conception et l'utilisation de l'intelligence artificielle, de la blockchain, ou encore des comportements au sein des metavers est encore en construction, dans la mesure où les catégories et qualifications juridiques existantes peuvent peiner à appréhender ces réalités nouvelles (Carré, 2018 ; Blemus, 2018). Bien que le droit finisse par rattraper l'innovation, le décalage entre le temps d'émergence de l'innovation et celui d'élaboration de la règle de droit (Mandel, 2017) peut déboucher sur des comportements stratégiques de « dépassement de la norme juridique » ou du « first mover » procurant un avantage à l'entreprise (Porter et Van der Linde, 1995). »

Travail à réaliser

- Réunion 3 binômes
- Chaque Binôme traite un des 3 sujets (en max 4 pages)
 - Droit et IA
 - Droit et Blockchain
 - Droit et Metavers
- Chaque binôme produit un élément complémentaire (max 1 page)
 - Une introduction
 - Une conclusion
 - Une information sur l'IA Act adopté vendredi 8 décembre 2023
- Un seul document sera rendu sur Moodle avec une mise en page unique

Vous devez utiliser Europresse (via l'ENT) en plus de votre moteur de recherche habituel pour effectuer une partie de vos recherches. Vous citerez vos sources dans un espace bibliographie de votre document.